# REGLEMENT



# CHALLENGE 15 SORTIES 2025

#### 1. OBJET

Le « Challenge 15 Sorties » a pour objectifs :

- d'inciter les plaisanciers à être présents à l'année sur le port, à participer à la navigation et à l'animation du plan d'eau,
- A favoriser le rapprochement et la convivialité sur les pontons en période creuse,
- A dynamiser la pratique de la plaisance en dehors de la haute saison.

Pour cela, la SPL Port Heraclea propose à ses plaisanciers de participer à ce « challenge » en effectuant un minimum de sorties en mer pendant cette période hivernale en les motivant par une remise tarifaire dès que le nombre de 15 sorties est atteint pour chaque année calendaire sur 2 périodes définies ci-dessous.

#### 2. PERIODE DU CHALLENGE

La « période » du challenge est basée sur l'année calendaire, en deux parties :

1ère Partie : du 1er janvier au 15 avril ET 2ème Partie : du 1er octobre au 31 décembre

#### 3. CONDITIONS GENERALES

Ce règlement s'applique à partir du 01/01/2025. L'inscription est réservée aux plaisanciers du Port Heraclea de Cavalaire détenteurs d'un contrat d'amarrage annuel ou d'un contrat de garantie d'usage. Le challenge débutera à compter de l'encaissement des frais de participation et sera notifié par le Port Heraclea.

Les frais d'inscription annuels sont établis à 50€, accompagnés du présent formulaire d'inscription complété et signé.

Pour participer à un nouveau challenge, l'inscription devra être renouvelée chaque année.

Le non-respect du présent règlement ou toute tentative de sortie frauduleuse constatée par la Capitainerie, entrainera automatiquement l'exclusion au challenge pendant une durée de 3 ans sans possibilité de remboursement des frais d'inscription et annulation de l'avoir éventuellement émis sur l'année du challenge en cours.

#### 4. DISPOSITIF DE COMPTABILISATION

La sortie est comptabilisée lorsque le bateau sort à l'extérieur du périmètre portuaire pour de la navigation d'une durée minimale d'1 heure. Un maximum de deux sorties peut être comptabilisé par 24h avec un délai d'une heure entre les deux sorties. Chaque 1er janvier, le compteur du nombre de sorties est remis à zéro.

Exemples de comptabilisation de sortie :

- -1 sortie de 50 minutes = 0 sortie.
- -1 sortie de 2 heures = 1 sortie.
- -1 sortie de 2 jours = 1 sortie.
- -2 sorties de 3 heures espacées d'une heure = 2 sorties.
- -3 sorties de 2 heures espacées d'une heure dans la même journée = 2 sorties.

Une sortie « technique » hors d'eau par an peut être comptabilisée (carénage, entretien, réparation) sur la période du challenge et sur présentation d'un justificatif (facture de sortie).

### **Comment déclarer vos sorties :**

Le dispositif automatique jusqu'à présent opéré par NauticSpot n'est plus fonctionnel.

Dorénavant, il vous faudra déclarer à la Capitainerie vos sorties.

Les sorties sont comptabilisées manuellement au fur et à mesure de vos déclarations à la Capitainerie par courriel à l'adresse suivante contact@port-heraclea.fr, à l'attention de Fiona, et apparaitrons sur votre application sous 30 jours.

L'accès à l'historique des sorties sera possible via le compte personnel du plaisancier depuis l'application gratuite « Port Heraclea » (smartphone ou tablette).

Un contrôle sera effectué, à postériori, grâce à nos caméras situées au niveau des passes d'entrée.

Afin de vérifier que toutes vos sorties sont enregistrées, en fin de période de challenge, il faudra déposer à la Capitainerie ou envoyer par courriel à l'adresse suivante <u>contact@port-heraclea.fr</u>, à l'attention de Fiona, une photo de votre journal de bord faisant apparaître le récapitulatif de toutes vos sorties (dates et heures).

## 5. RECOMPENSES AUX GAGNANTS

Dès que les 15 sorties selon l'art. 4 seront réalisées sur la période du challenge et après avoir régler 75% du montant des redevances annuelles, il sera établi un avoir de 25% du montant de la facture du forfait annuel ou de la redevance liée aux garanties d'usage. En cas d'absence de réalisation des 15 sorties pendant les périodes du 01/01 au 15/04 et 01/10 au 31/12, les redevances annuelles devront être intégralement réglées.

INSCRIPTION CHALLENGE ANNEE 2025		
Nom :	Prénom :	
Bateau :	N° de poste :	
Fait à,le		
Signature Participant :	Signature Port Heraclea	

